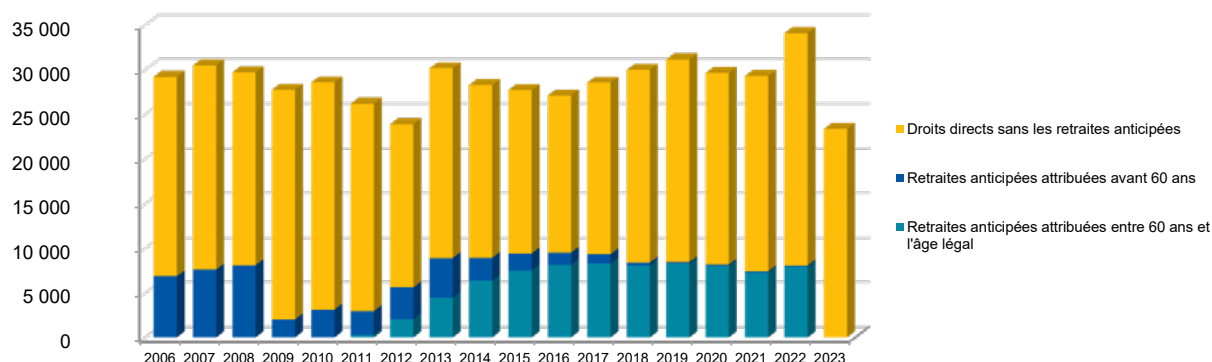


Retraités résidant en Carsat Alsace-Moselle			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	15 664	23 015	38 679
Droits directs (retraites personnelles)	14 601	15 384	29 985
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 063	7 631	8 694
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	1 138	1 533	2 671

#### Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 664	2 239	6 903
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,8 ans	63,4 ans	63,1 ans
Droits dérivés	75,5 ans	74,1 ans	74,3 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	11,0%	15,0%	13,1%
Retraités bénéficiant d'une surcote	19,5%	17,9%	18,7%

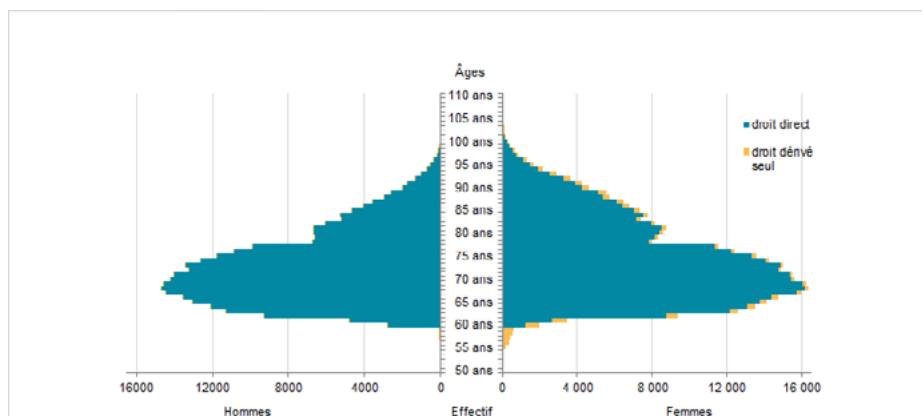
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	280 445	344 764	625 209
Retraités percevant un droit direct seul	272 502	241 266	513 768
Retraités percevant un droit dérivé seul	751	13 396	14 147
Retraités percevant les deux à la fois	7 192	90 102	97 294
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	3,0%	2,9%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	89 382	41 875	131 257
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	74,8 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	955 €	753 €	844 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,8%	45,6%	32,4%

1. Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

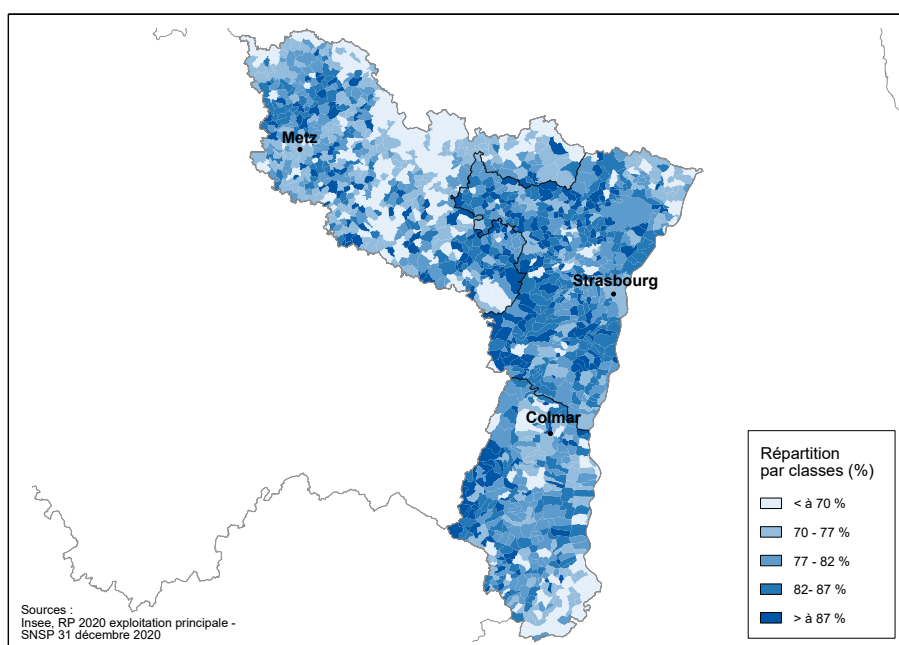
2. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).

3. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Alsace-Moselle



## Prestataires payés par la Carsat Alsace-Moselle

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
57 - Moselle	94 826	118 849	213 675
67 - Bas-Rhin	106 687	129 325	236 012
68 - Haut-Rhin	72 823	87 603	160 426
Total Carsat Alsace-Moselle	274 336	335 777	610 113
Total hors Carsat Alsace-Moselle	70 039	80 230	150 269
Ensemble des prestataires	344 375	416 007	760 382

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".